



Commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire

3249 - Actions mémorielles

Convention au titre du dispositif d'aide à la recherche historique

Rapport n° CP/2013/388

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation une convention financière entre la Région, le Conseil général du Haut-Rhin, le Conseil général du Bas-Rhin, et l'Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure en Alsace. Cette convention doit permettre à l'AERIA de poursuivre et diffuser ses travaux de recherches historiques relatifs à la résistance intérieure des alsaciens durant la seconde guerre mondiale.

1. Historique et objectifs suivis par l'AERIA

L'AERIA, fondée à Strasbourg en 2005, est une émanation de l'AERI (Association pour des études sur la Résistance Intérieure), créée en 1993 avec le soutien de Lucie et Raymond Aubrac. L'objectif des travaux de l'AERI est de retracer l'histoire de la Résistance française, département par département. A ce jour, une vingtaine de CD-Rom ont déjà été réalisés. Ils sont destinés à la vente aux particuliers, mais aussi à la mise à disposition du public dans les médiathèques, établissements scolaires, et lieux de mémoire.

L'AERIA a, en 2012, décidé de consacrer davantage de moyens à la réalisation d'un CD-Rom pour la région Alsace et a engagé à cet effet un chargé d'études, M. Le Normand. Ce dernier a déjà réalisé un travail similaire pour le département de la Savoie entre 2008 à 2011, est titulaire d'un master II d'histoire de l'Université de Strasbourg, et est l'auteur d'un mémoire sur les passeurs et les filières d'évasion en Alsace-Moselle durant la Seconde Guerre mondiale.

L'essentiel des dépenses faisant l'objet de la convention financière est constitué par les salaires du chercheur et les charges afférentes à cet emploi.

Au total, sur les 36 mois que durerait le projet, la dépense totale supportée par le Département du Bas-Rhin serait de 25.737.50 €, à répartir sur les exercices budgétaires 2013, 2014 et 2015. Une aide de 5147.50 € a été accordée par le Département en 2012 pour engager le projet.

2. Avis technique et financier

Dans le but de permettre une meilleure connaissance des mouvements et actes de résistance en Alsace, et pour permettre le recensement des résistants alsaciens morts et disparus durant la Seconde Guerre mondiale, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin ont soutenu le travail de recherche historique porté par l'AERIA en 2012.

La présente convention a pour objet de définir le montant, la répartition, le calendrier et les modalités de versement de l'aide publique octroyée par les trois collectivités signataires

à l'association AERIA, porteur du projet. Elle établit que ce travail sera suivi, contrôlé, et validé par un comité scientifique spécialisé sur ces questions.

Les recherches entreprises par l'AERIA viendront enrichir les connaissances relatives aux victimes alsaciennes de la seconde guerre mondiale, puisque le projet de convention conditionne l'aide financière de la collectivité à la remise d'une liste de victimes alsaciennes actives dans la Résistance. En cela, ce projet est en accord avec la politique mémorielle menée par le Département du Bas-Rhin.

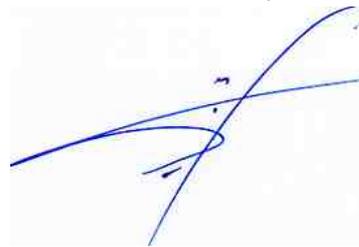
La commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention à intervenir entre le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, la Région Alsace et respectivement l'Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure des Alsaciens.
Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL